L'eau potable, une ressource collective à protéger

Le 28 janvier dernier, la CAPSA a présenté aux citoyens et citoyennes de Deschambault-Grondines le *Plan de protection des sources d'eau potable* de la municipalité. Cette rencontre citoyenne s'inscrivait dans une stratégie globale que nous menons depuis 2021 afin de protéger adéquatement, que ce soit par des mesures diverses, des règlements et autres, notre première richesse collective: l'eau potable.

Ce plan est basé, comme il a été expliqué en janvier, sur la cohabitation entre les différents usages du territoire où sont situées nos sources d'eau potable et les actions de prévention que la municipalité et ses partenaires doivent mettre en place. On peut consulter le rapport sur le site Web de la municipalité.

Peu de gens le savent, mais notre principale source d'eau potable se situe à Sainte-Christine-d'Auvergne, près de la rivière Sainte-Anne. Nous avons également une 2e installation entre le 3e Rang secteur Deschambault et la municipalité de Saint-Gilbert. Il est important de préciser que ces installations bénéficient de larges aires de protection qui limitent ou encadrent les activités qui peuvent s'y tenir. Pour les puits de Sainte-Christine-d'Auvergne, l'aire de protection mesure 94 hectares à elle-seule! Au total, c'est près de 2 100 personnes, incluant la population de Saint-Gilbert, qui sont ainsi desservies (les autres ayant des puits de surface ou artésien).

D'entrée de jeu, il faut savoir que des relevés réguliers sont effectués chaque semaine par notre équipe municipale pour tous ces puits. Des laboratoires externes analysent ensuite chacun de ces tests. Bref, nous documentons et assurons une gestion serrée de ces données de façon continuelle. Cela dit, le rapport de la CAPSA mentionne que les problèmes de qualité de l'eau observés par le passé sont en lien avec la corrosivité naturelle de l'eau de l'une des deux sources d'eau potable et non de la source elle-même. Ce qui est en soi une excellente nouvelle.

Par ailleurs, on nous a interpellés récemment sur la menace que pourrait représentée la culture de la pomme de terre dans un des secteurs à proximité de notre source à Sainte-Christine-d'Auvergne. À ce sujet, les relevés de nitrites-nitrates qui ont été effectués sont rassurants et leur évolution est stable. Globalement, les activités agricoles, de sablière et de transport qui sont à proximité ainsi que la motoneige représentent des potentiels de menace "faibles ou moyens" et le plan réalisé par la CAPSA nous guidera dans la mise en place de mécanismes pour assurer la protection de nos sources. Nous ne tiendrons rien pour acquis en cette matière! Soyez assurés que la municipalité de Deschambault-Grondines demeurera vigilante quant à la surveillance de ses installations et à la préservation de la qualité de notre eau.

En terminant, je tiens à remercier la CAPSA pour la réalisation de ce plan ainsi que les citoyens et employés qui ont participé à la consultation des derniers mois. Ensemble, continuons de traiter avec respect notre plus grande richesse, l'eau potable.

Patrick Bouillé, maire.

PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE D'EAU SOUTERRAINE X0010653 et X0009269

SITES DE PRÉLÈVEMENT X2183331-1 X2183331-2

ET X0009269-1, X0009269-2, X0009269-3 ET X0009269-4

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE PUBLIC

PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DES MUNICIPALITES DESCHAMBAULT-GRONDINES (A-1 ,A-2,B-1,B-2) ET SAINT-MARC-DES-CARRIERES

Présenté à

La municipalité de Deschambault-Grondines et la ville de Saint-Marc-des-Carrières

31 janvier 2025

L'organisme

L'organisme de bassin versant Capsa (Capsa) est un organisme à but non lucratif qui soutient et harmonise le développement par la mise en valeur du patrimoine écologique des cours d'eau d'une zone constituée des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf, ainsi que ceux du secteur La Chevrotière. Créée en 1987, la Capsa œuvre depuis 1992 dans une perspective de gestion de l'eau par bassin versant. Sa mission est d'offrir une expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et ses écosystèmes.

La Capsa fait également partie des 40 organismes de bassins versants reconnus dans la loi du Québec affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection et ayant pour mandat de coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée.

Équipe de réalisation

Responsable :	**Marc-André Demers**, *M. ATDR, B.A économie et politique* *Planificateur en aménagement du territoire*
Cartographie et rédaction :	**Marie Moulin**, *B. Aménagement et environnement forestier* *Ingénieure forestière*
Rédaction :	**Alice Risi**, *BA. Psychologie* *Mobilisatrice communautaire*
Révision du document :	**Marc-André Demers**, *M. ATDR, B.A économie et politique* *Planificateur en aménagement du territoire*

Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière

111-1, route des Pionniers
Saint-Raymond (Québec) G3L 2A8

Téléphone : (418) 337-1398
Télécopieur : (418) 337-1311
Courriel : capsa@capsa-org.com
Internet : www.capsa-org.com

Résumé

Le présent rapport constitue le Plan de protection commun des sources d'eau potable des municipalités de Deschambault-Grondines (sources A-1, A-2, B-1, B-2)[1] et de Saint-Marc-des-Carrières se situant dans la même unité hydrogéologique. Ces deux installations de productions, et leur aire d'alimentations se localisent à l'est de la rivière Sainte-Anne sur les municipalités de Saint-Gilbert et Sainte-Christine-d'Auvergne.

Ce plan a été élaboré dans une perspective participative, en impliquant activement les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services municipaux. Cette démarche collaborative a permis de recueillir un large éventail d'avis et de préoccupations, garantissant ainsi une prise en compte exhaustive des enjeux locaux.

La réalisation de ce plan s'est appuyée sur une méthodologie rigoureuse, incluant notamment une analyse approfondie des données disponibles, des consultations publiques, une évaluation des risques pour chaque enjeu et la définition d'un plan d'action concret et réaliste.

Les préoccupations étant ressorties des consultations concernent surtout les activités agricoles et la zone de glissement de terrain en bordure de la rivière Sainte-Anne. Les enjeux locaux qui ont été sélectionnés pour établir le plan d'action sont ***l'agriculture, la sablière et les puits.***

Le glissement de terrain a fait partie des discussions au cours de l'élaboration du plan, mais l'enjeu a été retiré au cours du processus étant donné qu'une action pour limiter son risque a été entreprise par la ville de Saint-Marc-des-Carrières en 2024.

Les objectifs qui constituent le plan d'action se basent surtout sur une vision de cohabitation entre les différents usager(e)s et de prévention. Les mesures de protection identifiées sont en majorité des actions de sensibilisation et d'acquisition de connaissance.

À la fin de ce rapport, le calendrier de mise en œuvre et un plan de suivi pour assurer l'efficacité des actions est présenté.

Il est à noter que ce Plan de protection est conçu dans le but de permettre des mises à jour et prendre en compte l'évolution des enjeux qui peuvent impacter la qualité et la quantité d'eau.

[1] Concernant l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5)* qui se situe dans la municipalité de Deschambault-Grondines, son Plan de protection se situe dans un autre document (Capsa, 2024) étant donné que les enjeux de ce secteur sont spécifiques à ses sources.

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISME 2

RESUME 3

MISE EN CONTEXTE 6

MANDAT 7

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION 7

METHODOLOGIE DE REALISATION 10

SELECTION ET PRIORISATION DES MENACES 12

Synthèse de l'analyse de la vulnérabilité de Deschambault-Grondines 12

Considérations pour la sélection des menaces 14

- Précisions quant aux activités anthropiques 15
- Menaces sélectionnées et priorisées 15

ENJEUX, VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 18

MESURES DE PROTECTION 19

BIBLIOGRAPHIE TERRITORIALE 23

BIBLIOGRAPHIE GENERALE 23

DONNEES 23

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Processus de protection de l'eau (Source adaptée du MELCCFP) 6

Figure 2 : Organigramme de la structure organisationnelle de l'élaboration du Plan de protection des sources. 8

Figure 3 : Ligne du temps de l'élaboration du Plan de protection. 11

Figure 4 : Localisation générale des prises d'eau potable de catégorie 1 de Deschambault-Grondines et Saint-Marc-des-Carrières. 13

Figure 5 : évolution des nitrites-nitrates mesurés à l'eau distribuée pour Deschambault-Grondines (Source données : MELCC, 2024). 14

Figure 7 : Carte localisant les menaces retenues et non retenues. Il est à noter que la scierie et les glissements de terrain concernent le plan de protection de Saint-Marc-des-Carrières uniquement. 17

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rôle et responsabilité. 9

Tableau 3 : Synthèse des menaces issues de l'Analyse de vulnérabilité et de leur sélection pour le Plan de protection des sources d'eau potable 16

Mise en contexte

La municipalité de Deschambault-Grondines dispose de deux installations de production d'eau potable, l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2)* et l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5).* Elles alimentent l'installation de distribution d'eau potable *Deschambault-Grondines* (X0010652) desservant 2 096 personnes. Les *Installations de production d'eau potable Deschambault-Grondines* (A1 A2, B1, B2 et PE-4, PE-5) prélèvent de l'eau souterraine à partir de puits tubulaire.

Pour la ville de Saint-Marc-des-Carrières, celle-ci dispose d'une seule installation de production d'eau, l'installation de production d'eau potable Saint-Marc-des-Carrières. Elle alimente l'installation de distribution d'eau potable de la ville (X0009269) desservant 2 790 personnes. L'installation de production d'eau potable prélève de l'eau souterraine à partir de drains horizontaux.

En vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), les prélèvements de la municipalité et de la ville sont réputés être de catégorie 1, ce qui les oblige à produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de leur site de prélèvement depuis 2021 et à le mettre à jour tous les 5 ans.

Le rapport d'analyse de vulnérabilité met en lumière les faiblesses, les problèmes et les menaces qui touchent les sources d'alimentation en eau potable. Plus précisément, le rapport contient la cartographie des aires de protection des sources d'eau potable, les enjeux passés et leur cause probable, ainsi qu'une compilation des activités anthropiques et les événements potentiels dans les aires. Subséquemment, la municipalité de Deschambault-Grondines et la ville de Saint-Marc-des-Carrières ont décidé de poursuivre leur démarche de protection de l'eau en réalisant un plan de protection de ses sources d'eau potable (Figure 1). Ce plan de protection vise à :

- Définir les mesures d'atténuation des menaces nécessaires pour préserver, voire améliorer la quantité et la qualité microbiologique et chimique des eaux exploitées ;
- Aider les responsables du prélèvement d'eau à planifier la mise en œuvre de ces mesures.

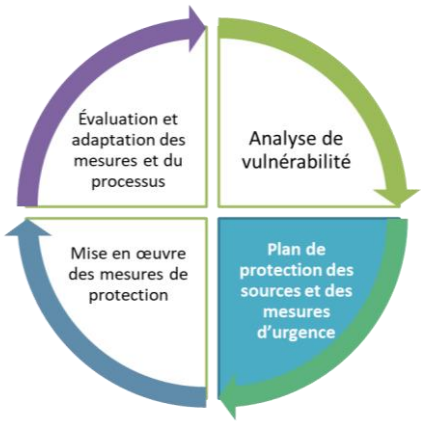

Figure 1 : Processus de protection de l'eau (Source adaptée du MELCCFP)

Le Plan de protection des sources présente la méthode de réalisation de celui-ci. Il contient une évaluation et une priorisation des menaces et enjeux des sites de prélèvements. Il comprend aussi les enjeux, une vision commune, des orientations et objectifs définis en concertation avec les élus de la municipalité. Enfin, les objectifs se traduisent en mesures de protections et ont été regroupés *dans un pl*an d'action.

Il est à noter que, pour la municipalité de Deschambault-Grondines, le présent Plan de protection des sources d'eau concerne uniquement *l'installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2*). Cette installation étant située dans la même unité hydrogéologique que celle de Saint-Marc-des-Carrières, et partageant des parties prenantes avec cette ville, leur plan de protection a été réalisé

en partenariat. Concernant l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5),* le Plan de protection des sources se situe dans un autre document (Capsa, 2024).

Mandat

La municipalité de Deschambault-Grondines et la ville de Saint-Marc-des-Carrières ont mandaté la Capsa à titre de professionnel pour l'accompagner dans l'élaboration de son Plan de protection des sources d'eau potable.

Structure organisationnelle et processus de planification

Le Plan de protection des sources de la municipalité de Deschambault-Grondines et de la ville de Saint-Marc-des-Carrières a été réalisé en suivant un processus de consultation des acteurs locaux. Le choix de ce processus est d'obtenir un Plan de protection des sources réaliste, utile à la municipalité et d'en favoriser l'acceptabilité sociale.

La Capsa a été mandaté à titre de professionnel responsable d'accompagner le responsable municipal dans le financement et l'élaboration du Plan de protection de ses sources d'eau potable. Plus précisément, il est responsable de préparer les documents nécessaires à la participation de la municipalité au Programme pour l'élaboration des Plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), de préparer les rapports d'avancement, de rédiger le Plan de protection et les comptes-rendus des rencontres et, finalement, d'accompagner dans le bilan financier de l'exercice.

Les membres du conseil municipal de la Deschambault-Grondines et de la ville de Saint-Marc-des-Carrières sont les décideurs du projet, ils sont responsables de l'approbation du Plan de protection des sources.

La MRC de Portneuf, les municipalités de Saint-Gilbert et de Sainte-Christine-d'Auvergne ont été ciblées comme des collaborateurs incontournables. L'aire d'alimentation de la prise de Deschambault-Grondines (X0010653) se situe entièrement dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, de plus les aires de Saint-Marc-des-Carrières se situent à cheval entre Saint-Gilbert (où se situent les prises), et Sainte-Christine-d'Auvergne, il a semblé essentiel de faire participer un représentant de ces deux municipalités aux consultations.

Pour que le Plan de protection des sources soit un plan d'action concerté avec les différents intervenants, des parties prenantes et des collaborateurs ont été impliqués dans le processus (voir tableau 1).

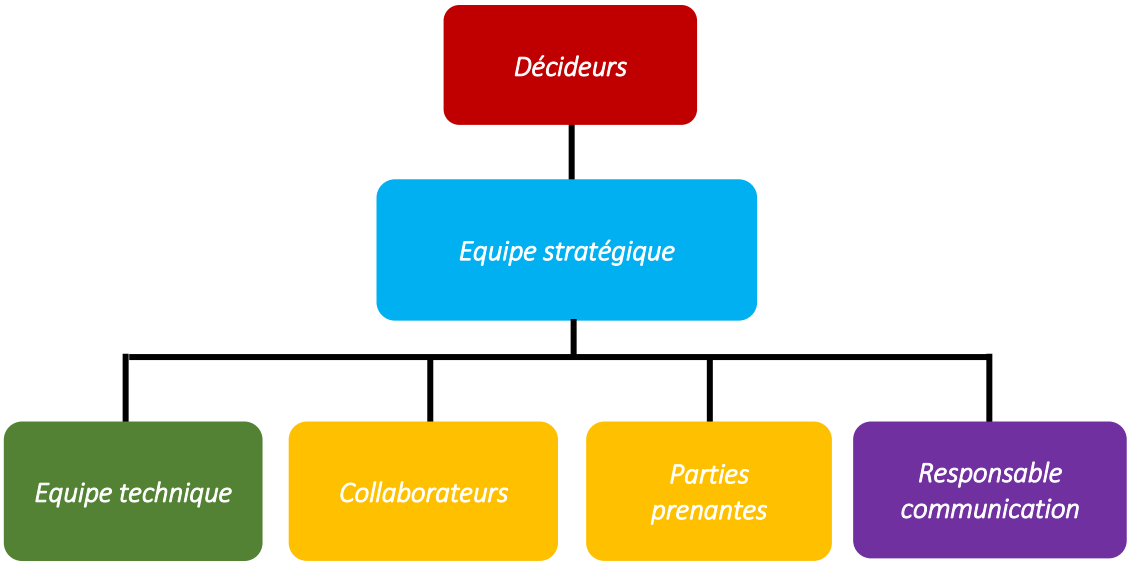

Figure 2 : Organigramme de la structure organisationnelle de l'élaboration du Plan de protection des sources.

Tableau 1 : Rôle et responsabilité.

Rôle	Membres	Responsabilité(s)
Décideurs ***Conseil municipal de Deschambault-Grondines***	Patrick Bouillé, *Maire* Martin Renault Jean Cloutier Marianne Lavallée Gaétan Garneau Sylvain Ouimet Éric Sauvageau	❖ Consulter pour la vision/orientation/objectifs ❖ Accepter le Plan final
Décideurs ***Conseil municipal de Saint-Marc-des-Carrières***	Maryon Leclerc, *Maire* Claire Dussault Claude Groleau Carol Denis Élodie Brochu Marie Tessier Mario Paquet	
Équipe stratégique	Karine Saint-Arnaud *Directrice générale de Deschambault-Grondines*	❖ Valider des travaux de l'équipe technique ❖ Sélectionner des mesures
	Marc-Eddy Jonathas *Directeur général de Saint-Marc-des-Carrières*	
Équipe technique	Judy du Sablon *Inspectrice en bâtiment et en environnement de Deschambault-Grondines* Stéphane Genois *Inspecteur aux travaux publics de Deschambault-Grondines* Pierre Roy *Inspecteur aux travaux publics de Deschambault-Grondines*	❖ Réaliser des rencontres de travail ❖ Prendre en compte les consultations ❖ Prioriser les enjeux, élabore la vision, orientation et objectifs ❖ Compiler les mesures de protection existantes et en proposer de nouvelles
	Stéphane Laroche *Directeur des travaux publics de Saint-Marc-des-Carrières*	
Collaborateurs	MRC de Portneuf	❖ Participer à une rencontre d'informations ❖ Participer aux consultations
	Municipalité de Saint-Gilbert	❖ Consulter sur les objectifs de développement de la ville
	Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	
Parties prenantes	Propriétaire agricole	❖ Consulter sur leur perception de la prise d'eau potable et leurs pratiques
	Utilisateur(e) d'eau potable	

Responsable des communications	Johane Labbé *adjointe administrative de Deschambault-Grondines* Brigitte Huot *Adjointe administrative de Saint-Marc-des-Carrières*	❖ Participer à une rencontre de travail pour la diffusion de Plan de protection des sources

Méthodologie de réalisation

Le Plan de protection des sources a été réalisé conformément au *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable* (MELCC, 2022).

Deux rencontres d'informations publiques ont été organisées pour la municipalité de Deschambault-Grondine, une en début et une en fin de projet, ayant pour but respectif d'informer la population de l'élaboration du Plan de protection des sources et de leur présenter le plan final.

Une rencontre d'amorce individuelle avec chaque municipalité/ville ainsi que cinq rencontres de travail communes ont été effectuées par l'équipe technique ayant chacune un objectif différent. À la figure 3 se trouvent les objectifs de chaque rencontre de travail. En début de processus, une rencontre d'amorce individuelle entre l'OBV et la municipalité/ville a permis de prendre connaissance du dossier de l'approvisionnement en eau et d'explorer les possibilités de structure organisationnelle, d'implication des collaborateurs et parties prenantes, de communication au public et d'actions dans le but de préparer adéquatement la planification budgétaire et le calendrier de réalisation.

Les collaborateurs et parties prenantes, quant à eux, ont participé tout au long du processus afin de proposer des mesures de protection qui soient réalistes (Tableau 1). L'ensemble des données recueillies en concertation sont venues compléter les données déjà présentes dans l'analyse de vulnérabilité.

Les analyses cartographiques issues de l'analyse de vulnérabilité ont été complétées en utilisant les couches cartographiques des milieux humides potentiels réalisées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Une caractérisation terrain a eu lieu pour compléter les données cartographiques sur les milieux humides. Cette visite a aussi permis de valider l'aspect général du site de prélèvement.

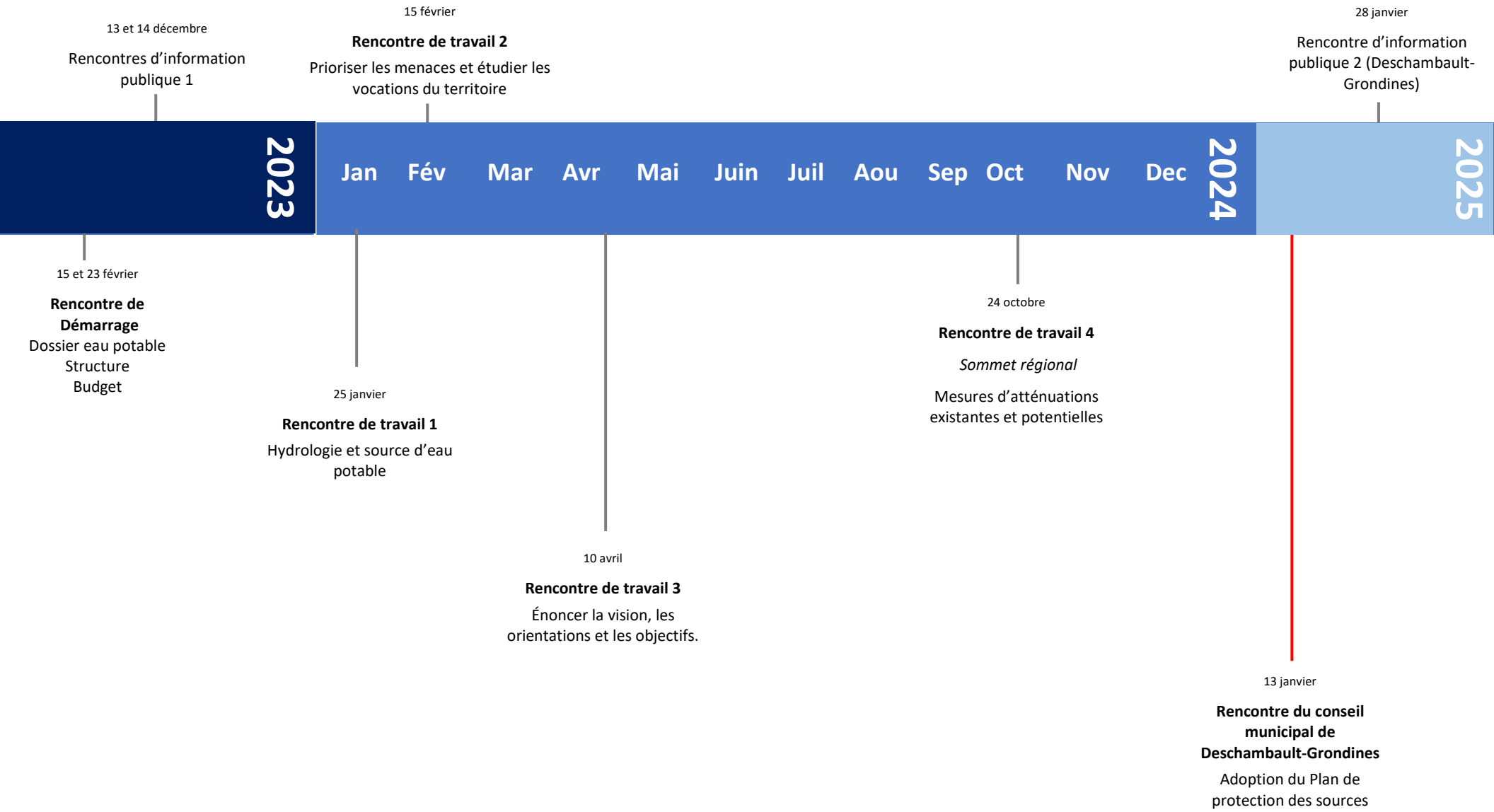

Figure 3 : Ligne du temps de l'élaboration du Plan de protection.

Sélection et priorisation des menaces

Les activités anthropiques, les événements potentiels ainsi que les vocations du territoire avaient été identifiés lors de la réalisation des analyses de vulnérabilité (Capsa, 2021 et 2021b). Ils ont fait l'objet d'une mise à jour lors de la seconde rencontre de travail de l'équipe technique et grâce aux consultations des parties prenantes et collaborateurs ainsi que les visites sur le terrain. Cette démarche a permis d'identifier avec précision les menaces pesant sur les aires d'alimentation des installations de production d'eau de Deschambault-Grondines et de Saint-Marc-des-Carrières, situées dans un contexte hydrogéologique commun.

Synthèse de l'analyse de la vulnérabilité de Deschambault-Grondines

L'Installation de distribution d'eau potable Deschambault-Grondines est alimentée par deux installations de production d'eau, soit l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2) et l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5). La première est alimentée par quatre (4) sites de prélèvement et la seconde par deux (2).

Les sites de prélèvement de l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2) sont regroupés dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. Toutefois, ce terrain appartient à la municipalité de Deschambault-Grondines. Chaque site de prélèvement peut prélever de l'eau souterraine dans une formation aquifère libre de dépôts meubles de sables et de graviers deltaïques.

Les aires de protection des sites de prélèvements de l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2) représentent une superficie d'approximativement 94 hectares. Cette situation peut complexifier la mise en place d'éventuelles mesures de protection de la source.

La vulnérabilité intrinsèque de l'eau souterraine pour tous les sites de prélèvements, voire sa sensibilité naturelle à la contamination, est généralement faible ou moyenne selon les aires de protection.

Des d'activités anthropiques ou d'événements potentiels susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées ont été recensés. Les activités d'épandages agricoles, de voirie et les corridors de transport routier comptent parmi ses activités à considérer. Leur potentiel de risque est généralement faible ou moyen. Les affectations agricoles des territoires donnent préséance aux activités agricoles et à des activités industrielles dans le cas d'une affectation agricole à vocation particulière.

Les problèmes de qualité d'eau observés par le passé ne sont pas associés à la source, mais plutôt à la corrosivité naturelle de l'eau de l'une des deux sources d'eau potable. Une attention particulière pourra être portée lors des analyses futures à l'égard du pH, qui passe à l'occasion sous 6,5, aux coliformes totaux et aux nitrites-nitrates puisque des concentrations ont été observées entre 20 % et 50 % de la concentration maximale acceptée.

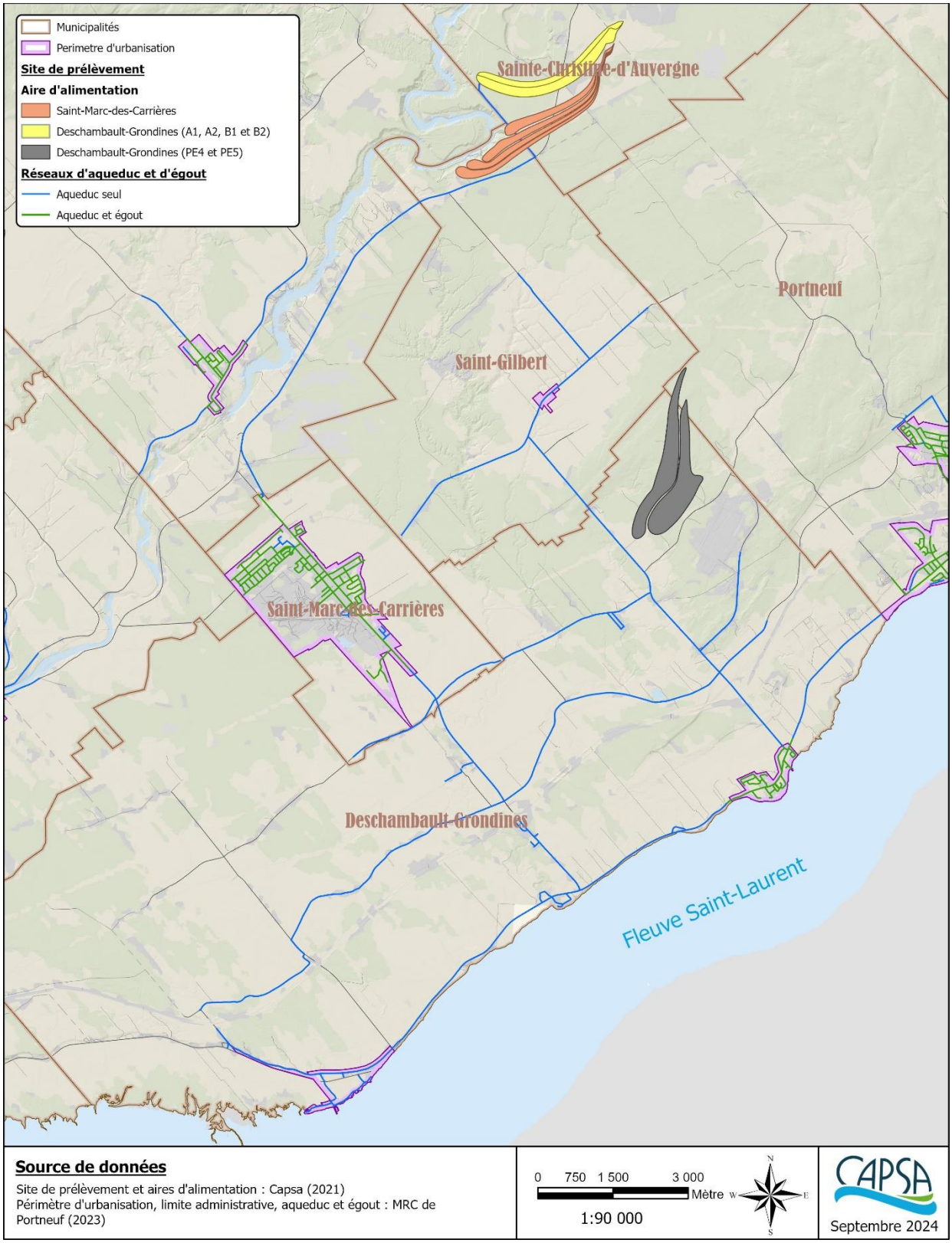

Figure 4 : Localisation générale des prises d'eau potable de catégorie 1 de Deschambault-Grondines et Saint-Marc-des-Carrières.

Considérations pour la sélection des menaces

Problèmes avérés depuis la dernière analyse de vulnérabilité (2021) – Deschambault-Grondines

Dans le cadre de ces travaux, les données d'analyse de l'eau brute et de l'eau distribuée de 2021 à 2023 ont fait l'objet d'une analyse. Cette dernière révèle un échantillon à l'eau brute pour lesquels la présence de coliphage (>100% de la Concentration maximale acceptable (CMA) est jugée problématique. Cet épisode indique une contamination qui peut avoir eu lieu suite à un épandage, une contamination fécale, à la présence de grande faune ou une erreur de manipulation.

Proportion de la concentration maximale par rapport à la norme applicable	Présence du contaminant jugée problématique?	Vérification subséquente à effectuer
≤ 20 %	Non	Aucune action n'est requise.
Entre 20 % et 50 %	Non	Porter une attention particulière aux concentrations obtenues lors des analyses futures afin de détecter toute tendance à la hausse[10].
≥ 50 %	Oui	Tenir compte de la substance lors de l'identification des causes probables des problèmes avérés (se référer à la section 3.4.2).

À l'eau distribuée, un (1) échantillon révèle des concentrations problématiques de plomb (plus de 50 % de CMA) en 2021. Le plomb peut être associé à la corrosivité naturelle de l'eau ou peut être associé à l'emplacement où le prélèvement a été effectué.

Une analyse de l'évolution des concentrations de nitrites-nitrates (NN) indique que leur évolution est stable dans le temps et évolue entre 0.4 et 1.6 mg/L (voir figure 5).

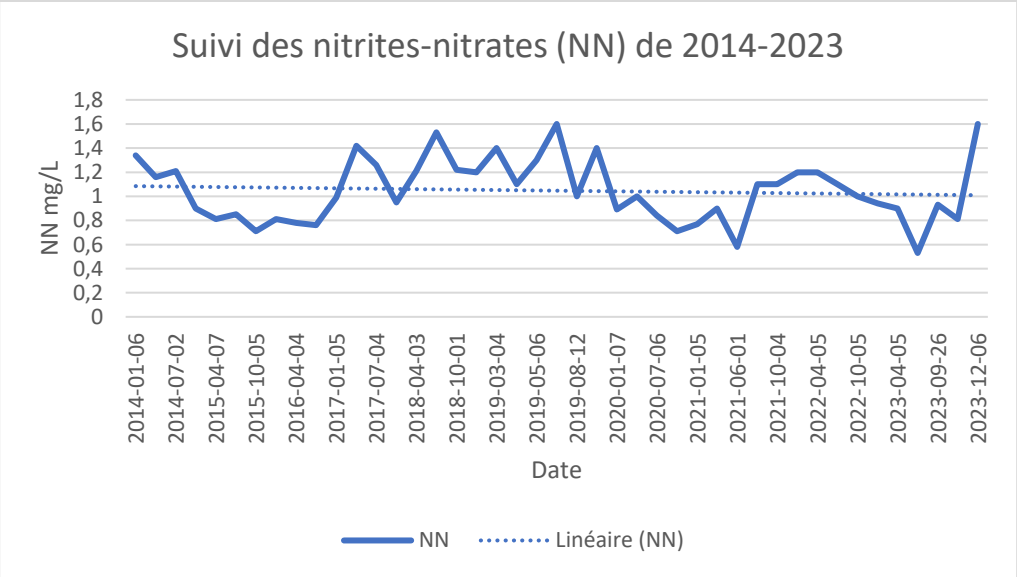

Figure 5 : évolution des nitrites-nitrates mesurés à l'eau distribuée pour Deschambault-Grondines (Source données : MELCC, 2024).

- *Précisions quant aux activités anthropiques*

Les consultations des agriculteurs, des citoyens propriétaires de chalet ont permis de préciser leur activité et soutenir l'exercice de sélection des menaces.

De plus, l'application Info-Sols a été consultée pour connaître plus précisément les pratiques agricoles.

Une demande d'information a été faite auprès de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour avoir des données sur les installations septiques autonomes des lots présents dans les aires, il y a deux installations septiques autonomes sur le lot, mais la municipalité n'a pas d'information sur celle-ci à leur dossier.

- *Menaces sélectionnées et priorisées*

Le tableau 2 présente les résultats de la sélection et de la priorisation des menaces, du même coup que les justifications qui sous-tendent celles-ci.

Tableau 2 : Synthèse des menaces issues de l'Analyse de vulnérabilité et de leur sélection pour le Plan de protection des sources d'eau potable

Menaces *Activités anthropiques et événements potentiels*	Description	Potentiel de risque	Potentiel de risque révisé	Menaces retenues	Justification
Activité agricole	Présence d'un ouvrage de lisier Épandage d'engrais et de fumier	Faible à moyen	Moyen	Oui	Les pratiques agricoles présentes dans les aires utilisent potentiellement des pesticides, engrais et/ou lisier.
Réseau routier	Risque déversement en cas d'accident	Faible à moyen	Faible	Non	Étant donné le peu de probabilité qu'un accident ne se produise, cette menace n'a pas été retenue.
Réseau routier	Épandage de sels de voirie	Faible à moyen	Faible	Non	Il est aussi nommé que pour ce qui est du sel de voirie comme il s'agit d'une route qui est régie par le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTQ), les municipalités n'ont pas une très grande portée sur la quantité de sel de voirie appliquée
Sablière	Risque de contamination	NA	Faible	Oui	La sablière a été retenue étant donné que des actions concrètes pour aménager le site sont réalisables.
Puits (autre que les sources publiques)	Risque de contamination	NA	Faible	Oui	Étant donné que peu d'information sont disponibles sur les puits dans les aires d'alimentation, cette menace a été retenue pour pallier aux manques de connaissance.

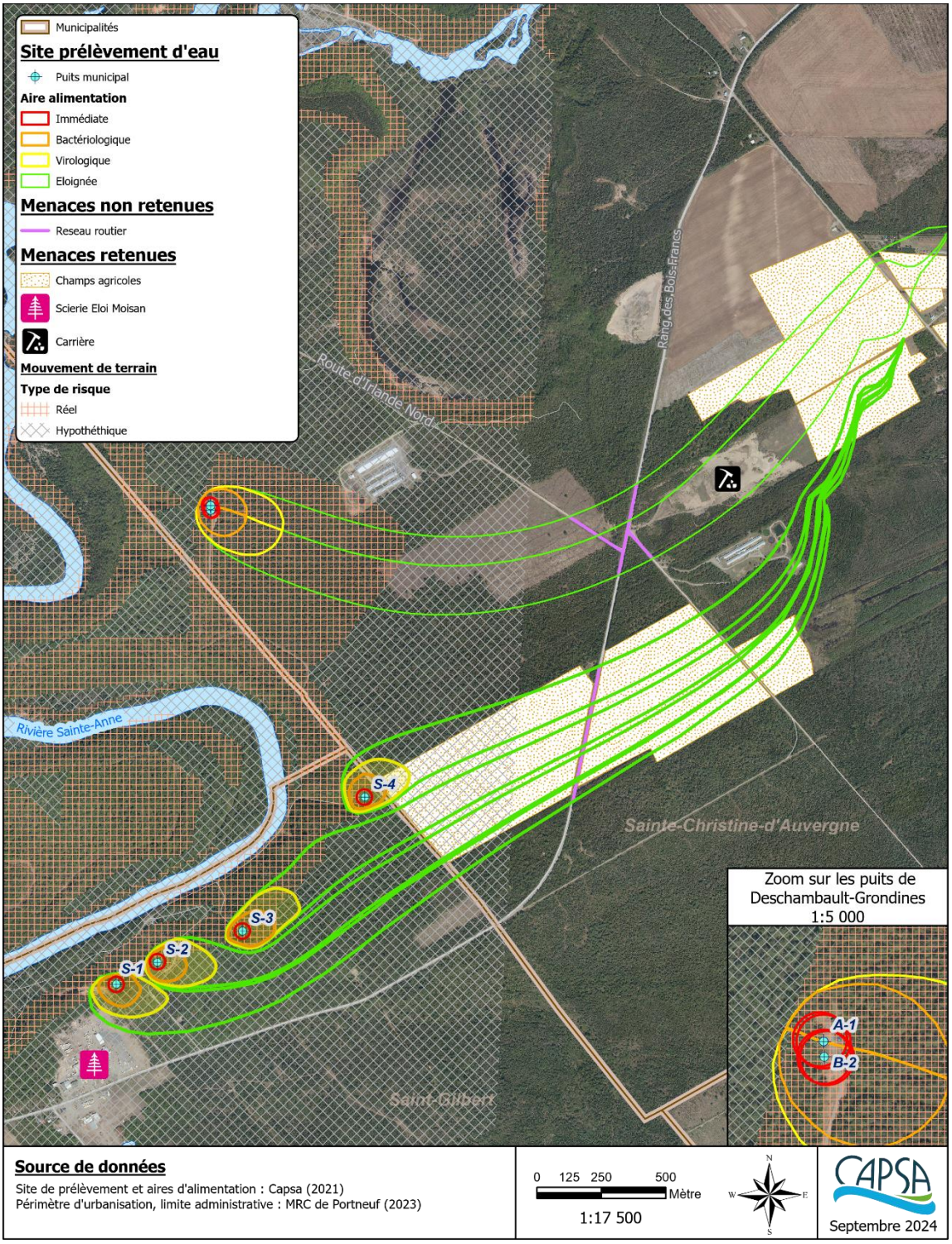

Figure 6 : Carte localisant les menaces retenues et non retenues. Il est à noter que la scierie et les glissements de terrain concernent le plan de protection de **Saint-Marc-des-Carrières** uniquement.

Enjeux, vision, orientations et objectifs

L'énoncé de la vision, la définition des orientations et des objectifs du Plan de protection des sources ont été discutés à la rencontre de travail 3 en présence de l'équipe technique et stratégique. Au préalable, les élus municipaux ont été consultés pour alimenter la réflexion de l'équipe de travail. Une vidéo de présentation de la prise d'eau et des enjeux leur a été soumise avant de les consulter.

Il s'est avéré que les élus de Deschambault-Grondines souhaitent assurer une eau en quantité et qualité suffisante. Ils souhaiteraient que les solutions mises en place impliquent de la précaution, de la sensibilisation et des analyses pour prévenir la dégradation de l'eau.

Lors des rencontres d'informations publiques, les citoyens de Deschambault-Grondines n'ont pas eu de préoccupations majeures et s'interrogent plutôt sur la nécessité de traiter l'eau avec des produits chlorés.

La vision d'écoule de la direction commune souhaitée pour la prise d'eau par les citoyens, les élus et l'équipe de travail. Pour les orientations, celles-ci découlent des enjeux priorisés à la deuxième rencontre. Les objectifs prennent en compte les solutions ressorties de la consultation, les connaissances de l'équipe de travail et ont été élaborés pour être réalistes, faisables, mesurables, atteignables et définis.

« Préserver la qualité et la quantité d'eau exploitable par les prises d'eau potable tout en maintenant de bonnes relations avec les usagers et usagères propriétaires sur l'aire d'alimentation. »

Mesures de protection

La quatrième rencontre de travail a pris la forme d'un Sommet régional de l'eau potable. Cet évènement dédié à l'eau potable a pu permettre de recenser les mesures déjà existantes, de nommer les nouvelles mesures et de coordonner des actions issues des objectifs entre les différents acteurs concernés. Après cette mise en commun des objectifs et mesures d'atténuation, la sélection des mesures a pu être effectuée par l'équipe technique au cours de la dernière rencontre de travail.

Tableau 4 : Plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation recensées.

ENJEU 1 : La pratique d'activité agricole dans les aires d'alimentation

ORIENTATION 1 : Soutenir la cohabitation des usages agricoles et de l'approvisionnement en eau potable

Objectif 1.1 : D'ici 2027, acquérir des connaissances relatives aux impacts potentiels des activités agricoles sur l'aire d'alimentation										
Mesures souhaitées		Responsables	Indicateurs résultats	Capacité de la municipalité			Date de mise en œuvre	Échéance		
				Faible	Moyenne	Forte		0.1 an	2-3ans	Fréquence
1.1.1	Réviser la stratégie d'échantillonnage	Municipalité de Deschambault-Grondines	Rapport technique			x	2025		x	

Objectif 1.2 : D'ici 2026, lors de la révision de l'analyse de vulnérabilité s'assurer que les nouveaux propriétaires d'un lot sachent qu'ils se trouvent sur une aire d'alimentation.									
Mesures souhaitées	Responsables	Indicateurs résultats							
			Faible	Moyenne	Forte		0.1 an	2-3ans	Fréquence

1.2.1	Modification de la liste de vérification de changements au registre foncier pour informer les municipalités de St-Marc-des-Carrières et Deschambault-Grondines de nouveaux propriétaires sur l'aire d'alimentation	Municipalités de Sainte-Christine-d'Auvergne et de Saint-Gilbert	Modification de la liste de vérification au registre foncier			x	En continu	x		
1.2.2	Transmission d'une lettre d'information au nouveau propriétaire sur l'aire d'alimentation	Municipalité de Deschambault-Grondines, Municipalité de Saint-Marc-des-Carrières	Modification de la procédure			x	En continu	x		

ENJEU 2 : Sablière

ORIENTATION 2 : Réduire les risques de contamination des sablières après exploitation

Objectif 2.1 : D'ici 2026, végétaliser l'entièreté de la sablière de Dolbec										
Mesures souhaitées		Responsables	Indicateurs résultats	Capacité de la municipalité			Date de mise en œuvre	Échéance		
				Faible	Moyenne	Forte		0.1 an	2-3ans	Fréquence
4.1.1	Élaborer un plan de végétalisation de la sablière	Deschambault-Grondines	Plan réalisé			x	Avril 2025	x		
4.1.2	Réaliser les plantations selon le plan de végétalisation	Deschambault-Grondines	Plantations réalisées			x	Avril 2025	x		
4.1.3	Réaliser un suivi des plantations	Deschambault-Grondines	Visite terrain aux plantations			x	Avril 2026	x		

ENJEU 3 : Présence de puits (autre que les puits publics) dans les aires d'alimentations

ORIENTATION 3 : Réduire les risques de contamination due à l'abandon ou à l'aménagement de puits

Objectif 3.1 : D'ici 2026, caractériser le type et l'aménagement de tous les puits sur l'aquifère										
Mesures souhaitées		Responsables	Indicateurs résultats	Capacité de la municipalité			Date de mise en œuvre	Échéance		
				Faible	Moyenne	Forte		0.1 an	2-3ans	Fréquence
5.1.1	Recenser les puits de l'aquifère	Municipalité de Deschambault-Grondines	Nombre de puits existants		x		Avril 2025	x		
5.1.2	Effectuer la caractérisation des puits de l'aquifère	Municipalité de Deschambault-Grondines	Rapport de caractérisation		x		Avril 2025	x		

Bibliographie territoriale

Capsa, 2021, Rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour les installations de production d'eau potable X0010653 et X2183331. Municipalité de Deschambault-Grondines.

Capsa, 2021b, rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour l'installation de production d'eau potable de Saint-Marc-des-Carrières x0009269.

Capsa, 2024, Plan de protection des sources d'eau potable de l'installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (pe-4 et pe-5).

Bibliographie générale

Direction de l'eau potable et des eaux souterraines. Guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. 124 pages. [En ligne]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_RQEP.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Direction de l'eau potable et des eaux souterraines du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable.2022.12 pages. [En ligne]. https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf (page consultée le 05-09-2024)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2019a. *Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable*. [En ligne] http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp (page consultée le 02-05-2024)

Données

Info Sols [En ligne]. https://www.info-sols.ca/ (consultée le 05-09-2024)